

Châtelleraut, le 21 septembre 2022

Service : Vie associative  
Dossier suivi par : Didier BEGEAULT  
Fonction : Responsable du service  
Tél : 05 49 93 02 99  
@ : vie-associative@ville-chatelleraut.fr

Mesdames et Messieurs  
Les Présidents d'associations

**Objet : Demande de subventions pour l'exercice 2023**

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Traditionnellement, la période de rentrée marque le retour à la réalité et la reprise des occupations habituelles. Après deux rentrées impactées par la Covid-19 et ses menaces sur vos activités, cette année aurait dû célébrer le retour à la normale si le conflit en Ukraine et ses conséquences sur l'économie et la géopolitique mondiale n'étaient venu troubler notre quotidien. Les derniers mois sont marqués par la hausse généralisée des prix, les dépenses d'énergie bondissent.

J'ai décidé malgré tout de maintenir l'enveloppe allouée aux subventions. Néanmoins, cela ne permettra pas le soutien à de nouveaux projets pour lesquels les seules marges de manœuvres passeront par l'abandon d'anciennes actions et la mobilisation de nouvelles sources de financement. Aussi, je vous invite à évaluer vos actions pour ne retenir que les plus pertinentes et efficaces au regard de l'objet de votre association, de l'intérêt général et de l'intérêt local direct pour les administrés.

Aussi, si vous souhaitez, au nom de votre association, adresser une demande de subvention à la Ville de Châtelleraut, je vous remercie de la faire parvenir au plus tard le **vendredi 21 octobre 2022**. Vous ne pourrez pas cumuler avec une demande à la Communauté d'Agglomération de Grand Châtelleraut.

Pour solliciter une subvention, veuillez :

- récupérer l'**imprimé de demande**, le **formulaire de compte de résultat et de bilan** ainsi que la notice sur le site [www.ville-chatelleraut.fr](http://www.ville-chatelleraut.fr) dans la rubrique animations/associations/services-aux-associations,
- **accompagner le dossier d'un courrier, qui précise le montant sollicité, à l'attention de Monsieur le Maire,**
- joindre les pièces justificatives demandées,
- adresser l'ensemble à :

**Monsieur le Maire**  
**Service Vie Associative**  
**Hôtel de Ville – 78 boulevard Blossac – CS 10 619**  
**86106 CHATELLERAULT CEDEX**

Vous trouverez, sur la même page que les formulaires, les états récapitulatifs des subventions directes et indirectes attribuées par la ville pour l'exercice 2021. Ces éléments vous permettront de renseigner les rubriques contributions en nature.

Pour vous aider dans le montage de votre dossier, le service vie associative est à votre disposition pour toute information ou pour **un accompagnement personnalisé sur simple rendez-vous**, téléphone 05.49.93.02.99.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.



Le Maire,  
Jean-Pierre ABÉLIN  
Vienn